

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-46 du 25 février 1977

chargeant le Camarade François KOUYAMI,
Ministre de la Jeunesse, de la Culture Popu-
laire et des Sports, de l'intérim du Ministre
du Développement Rural et de l'Action Coopé-
rative pour compter du 25 février 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

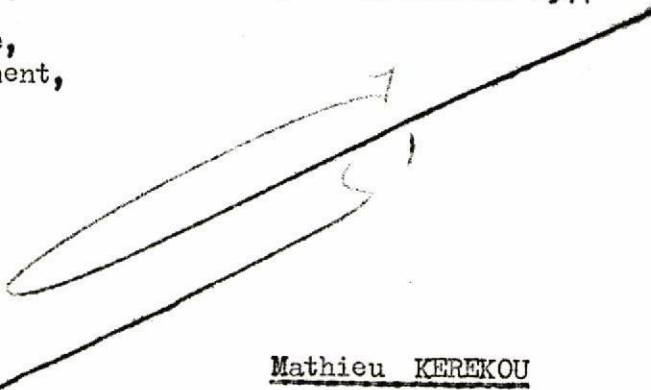
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 25 février 1977, le Camarade François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade AKPO Philippe.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 février 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MDRAC-MJCPS 10 Ministères 13 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL
INSAE 6 IEAA-DCCT-IEA-ONEPT-Gde Chanc. 5 JORPB 1. UNB-FSJEP 4 BN 2.-